



**MAIRIE DE BORNEL**

**Rue de l'Eglise – 60540 BORNEL**

**ANNEXE N°1**

**COMPTE RENDU OFFICIEL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2015**

L'an deux mille quatorze, le **JEUDI 29 JANVIER** à vingt et une heures Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique TOSCANI, Maire

Étaient présents :

M. Dominique TOSCANI. Maire.

M. Michel BLANCHARD. Mmes FOUGERAY Raymonde. LE BRETON Christiane. MM. DUVAL Georges. LEMOINE Jean-Jacques. PIGEON Emmanuel. Mmes TOSCANI Christiane. PICANT Delphine. Adjoints.

Mme LE CORRE Sandrine. MM. LE COZ Daniel. GONTIER Patrick. LE TROADEC Pierre. FORET Frédéric. Conseillers municipaux délégués.

Mme CANTRELLE Elisabeth. M. PRUNIER Thierry. Mmes LECUE Carole. BAUDRY Nathalie. VALMY Sudaroli. Mme ORGER Annie. M. ZAMMARCHI Patrick. Mme DONIUS Marie-Laure. Mme THOMAS BANSSE Nelly formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs : Mme LE RENARD Christel à Mme BAUDRY Nathalie. M. MUTEL Jean-Robert à Mme VALMY Sudaroli. M. DRINGOT Fabrice à Mme ORGER Annie. M. NAUCHE Hugo

Absents excusés : M. NAUCHE Hugo

Absents : /

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Sandrine LE CORRE a été élue Secrétaire.

\*\*\*\*\*

**N°2015/01**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

Approbation du compte rendu de la séance du 11 décembre 2014

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la séance du jeudi 11 décembre 2014 appelle des observations.

Après délibération, **le CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE A L'UNANIMITE** le compte rendu de réunion du Conseil Municipal du jeudi 11 décembre 2014.

\*\*\*\*\*

**N°2015-02**  
**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

En vertu de la délibération du CONSEIL MUNICIPAL en date du 29 mars 2014 prise selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire est chargé pour la durée du mandat de "de fixer les droits de place.. , d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux... , prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités se sinistres y afférentes »;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises concernant le dossier suivant :

- Décision n°2014-68 : Conformément à la délibération n°2014-32 du 25/04/2014 fixant le montant des subventions, il est décidé de clôturer les comptes de la subvention exceptionnelle de 2000 € attribuée pour l'organisation de l'exposition « Hommage à nos Poilus de la grande Guerre » et de verser le solde de 449 € à l'association Généalogique de l'Oise (AG OISE).
- Décision n°2014-69 : Le contrat de services prestations relatives au guichet unique (accès au site « dict.fr » présentée par la Société SOGELINK, 131 chemin du Bac à Traille, Les Portes du Rhône, 69467 CALUIRE & CUIRE CEDEX pour un montant de 450 € HT soit 540 € TTC est acceptée.
- Décision n°2014-70 : La proposition de NEXTIRA ONE services pour les téléphones de bureau Alcatel-Lucent 8039 et 8029 d'un loyer trimestriel de 577,06 € HT soit 692,47 € TTC.
- Décision n°2014-71 : Le contrat de collaboration classes & groupes de jeunes classes « Cimes du Léman » est signé avec V.V. « Les Carrefours de l'Amitié pour le séjour en classe de découverte de 2 classes de CM2 et une CLIS du vendredi 9 au vendredi 23 janvier 2015. Le prix du séjour est fixé à 739 € par personne.
- Décision n°2014-72 : La location de la vaisselle est fixée ainsi qu'il suit : salle Cresseveur : 50 personnes = 50 €, salle A de Métra : 170 personnes = 170 € et salle B de Métra : 130 personnes = 130 €.

\*\*\*

- Décision n°2015-01 : La participation à la Soirée « Saint Valentin » est fixée à 40 € par personne.
- Décision n°2015-02 : le contrat d'abonnement aux services SVP présentée par la Société SVP, Direction commerciale, Immeuble Dock en Seine, 3 rue Paulin Talabot, 93585 SAINT OUEN CEDEX pour un abonnement au contrat Manager de 410 € mensuel à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 et gratuité du 15/01/2015 au 31/03/2015 si signature avant le 31/01/2015.
- Décision n°2015-03 : Le marché d'entretien des espaces verts de la commune de BORNEL est signé avec l'EURL DEVAMBEZ, 46 Grande Rue, 60790 LA NEUVILLE D'AUMONT pour un montant de 46 555,00 € HT soit 55 866,00 € TTC. La durée est fixée au 1<sup>er</sup> février 2015 au 31 janvier 2016 et renouvelable une fois.
- Décision n°2015-04 : Le modificatif n°4 à l'acte constitutif d'une régie générale des recettes est signé pour ajouter l'encaissement des produits du centre de documentation Jules Verne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- Décision n°2015-05 : La participation au Tournoi de jeux vidéo « Vidéo Game » est fixée à 2 € par enfant et à 1 € pour les autres enfants d'une même famille.
- Décision n°2015-06 : Il est décidé d'effectuer le remboursement des frais engagés (Autoroute et carburant) par Monsieur Anthony SIMONET d'un montant de 391,52 €.

**Le CONSEIL MUNICIPAL ENTERINE à l'UNANIMITE les DECISIONS N°2014-68 à N°2015-06** prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation autorisée par la délibération du 29 mars 2014.

\*\*\*\*\*

### **N°2015/03**

### **FINANCES**

Débat d'orientation budgétaire 2015

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit intervenir au Conseil Municipal dans les communes de plus de 3500 habitants et plus précisément sur les orientations générales du budget, avant le vote du budget primitif 2015. Ce débat est appelé Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Ce débat porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et éventuellement les exercices suivants.

Monsieur le Maire exposera devant le conseil Municipal de BORNEL le programme de travaux et les orientations budgétaires de la ville de BORNEL : il pourra être débattu de la politique d'investissement pour l'année 2015 et pour les années à venir.

Cet exercice doit connaître des modifications importantes avec une diminution des dotations de l'Etat et des allocations compensatrices.

Le montant de l'attribution de compensation reversée par la communauté de communes de Sablons est toujours fixé à 627 047.09 €.

Monsieur le Maire rappelle les projets envisagés par la ville lors des dossiers de programmation et fait part des orientations budgétaires qui seront proposées au Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **A – Recettes de fonctionnement :**

Les principales recettes sont réparties ainsi qu'il suit :

	2012	2013	2014
Fiscalité	1 220 966.00 €	1 212 798.00 €	1 240 319.00 €
Attribution de compensation	627 047.04 €	627 047.04 €	627 047.00 €
Taxe additionnelle	36 987.65 €	27 145.00 €	27 145.00 €
Les dotations	623 371.66 €	621 127.36 €	604 651.21 €
Les redevances et droits des services périscolaires	187 458.08 €	206 413.61 €	221 935.19 €

### **Rappel sur la fiscalité :**

#### **BASES D'IMPOSITION**

	Taxe d'habitation (TH)	Taxe foncière bâti TFB	Taxe foncière non bâti (TFNB)
2012	3 608 000	2 704 000	53 200
2013	3 755 000	2 769 000	54 000
2014	3 906 000	2 840 000	55 100

#### **PRODUITS**

Années	Taxe d'habitation (TH)	Taxe foncière bâti TFB	Taxe foncière non bâti (TFNB)
2012	464 350	674 107	27 824
2013	483 269	690 312	28 242
2014	502 702	708 012	28 817

#### **TAUX**

Années	Taxe d'habitation (TH)	Taxe foncière bâti TFB	Taxe foncière non bâti (TFNB)
2012	12.87 %	24.93 %	52.30 %
2013	12.87 %	24.93 %	52.30 %
2014	12.87 %	24.93 %	52.30 %

### 2 – Les dotations

La fiche de notification de la dotation forfaitaire des communes 2014 nous communique le 06/05/2014 le montant de la dotation forfaitaire totale notifiée 2014 soit 358 385 € et une contribution de la commune au redressement des finances publiques à hauteur de 21 002 €.

Le résultat de l'estimation de la baisse de la dotation forfaitaire par rapport à 2013 serait de

- 21 002 € en 2014
- 51 791 € en 2015 et celle de 2014 soit 72 793 €,
- 51 791 € en 2016 et celle de 2015 et celle de 2014 soit 124 583 €,
- 51 791 € en 2017 et celle de 2016, et celle de 2015 et celle de 2014 soit 176 374 €

### **B – Dépenses de fonctionnement :**

#### 1- Charges à caractère général

Charges à caractère général	
2012	1 095 689.77 €
2013	1 165 794.08 €
2014	1 254 156.48 €

2 – Charges de personnel : 2012 (826 488,83 € - 49 959,21 € les remboursements = 776 529,62 €), en 2013 (880 974,17 € - 29 772.60 € = 851 201.57 €) et en 2014 (945 180.70 € - 4 514.22+10 704.11 = 929 962.37 €)

3 – Charges financières : le montant des intérêts passe de 42 361.98 € en 2012 à 37 245,07 € en 2013 et de 55 857.93 € (58 418.31 – 2560.38) en 2014

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A – Recettes d'investissement :**

Le Conseil Municipal a réitéré ses demandes de subvention auprès du Conseil Général pour la réfection des voiries (rues du Pont Saint Jacques, Lamartine et Jeanne d'Arc) et cité Languedoc) pour un montant total de 1 743 910.83 € TTC. Plan pluri annuel.

### **B – Dépenses d'investissement**

Comme abordé en commission de finances, les travaux sont envisagés tels que :

La sécurisation électrique des groupes scolaires, les ralentisseurs, les radars pédagogiques, un cinémomètre, un véhicule de service, la rénovation des appartements, les sorties de villes, la cour du Centre de documentation Jules Verne, le marquage du parking et des travaux de voiries (suite de la rue Costes et Bellonte) soit un total d'environ 200 000 €.

Le Conseil Général a attribué une subvention de 34 370 € pour la réfection de la cité Languedoc d'un montant prévisionnel de travaux de 114 573.28 € HT soit 137 029.64 € TTC.

### **Les grands objectifs pour les prochaines années :**

La voirie communale nécessite un programme de réfection. Des dossiers de subvention ont été réactualisés et transmis au Conseil Général pour la programmation 2015 (rues du Pont Saint Jacques, Lamartine et Jeanne d'Arc) pour un montant total de 1 743 910.83 € TTC.

Le tableau des dossiers de programmation à présenter en vue d'obtenir des subventions auprès du Conseil général de l'Oise est joint (annexe n°2). Le choix de ces travaux et la faisabilité sera étudié en commissions de Finances et Travaux (ordre de priorité et faisabilité).

\*\*\*

Pour l'avenir, il est envisagé de déposer des dossiers de subvention auprès des services compétents (l'Etat, le Conseil Général de l'Oise et la C.A.F.O.) :

### **ECOLE VAN GOGH**

- La rotonde de l'école,
- Les deux classes,
- Panneau numérique pour l'école

### **CENTRE DE DOCUMENTATION JULES VERNE**

- Renouvellement du parc informatique

### **VOIRIE**

- La rue du Stade,
- La rue d'Anserville,
- Le chemin de la Pompe,
- L'escalier et trottoir rue du 8 Mai 1945

### **EQUIPEMENTS SPORTIFS**

- Aménagements sportifs,
- City stade,
- Skate park

## **REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL**

L'annuité de capital à rembourser 218 570,37 € en 2012 contre 176 959.39 € en 2013 et de 141 434,10 € en 2014.

L'encours de la dette au 01/01/2015 sera de 1 449 831,74 €.

## DETAIL DES ANNEXES JOINTES AU D.O.B.

ANNEXE 1	EVOLUTION DE LA DETTE (voir le tableau pluriannuel jusqu'à l'extinction de la dette)
ANNEXE 2	ESTIMATION DE LA BAISSSE DES DOTATIONS (A.M.F.)
ANNEXE 3	BORNEL – VOIES DE LA COMMUNE (rues du Pont Saint Jacques, Lamartine et Jeanne d'Arc) pour un montant total de 1 743 910.83 € TTC. Plan pluri annuel

\*\*\*\*\*

### **N°2015/04**

#### **PERSONNEL**

Création de poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois communaux sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu que les services techniques sont en sous effectifs depuis plusieurs années, composés à ce jour de 3 agents et qu'il convient de renforcer les effectifs du service technique.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE DECIDE :**

**1 – DE CREE** un emploi d'Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet – 35 heures hebdomadaires pour les services techniques à compter du **1<sup>er</sup> mars 2015**.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

**2 – DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois.

**3 - D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

\*\*\*\*\*

### **N°2015/05**

#### **PERSONNEL**

Création de poste d'Emplois d'avenir

**VU** la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir ;

**VU** le décret n°2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir ;

**VU** le décret n°2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir ;

**VU** l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir,

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE**

**Article 1. : DECIDE** la création de deux postes en emploi d'avenir :

Missions dévolues :	Durée de travail hebdo. :	Rémunération brute mensuelle :
Services techniques	35 heures	1 457,52 €

**Article 2. : AUTORISE** par conséquent, Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en oeuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que les contrats de recrutement des agents en emplois d'avenir.

**Article 3. : DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

\*\*\*\*\*

## INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 janvier 2015

\*\*\*\*\*

### **Monsieur le Maire :**

**\* informe le Conseil Municipal** sur les listes des projets :

-de travaux de voirie envisagés avec des demandes de subvention à savoir : la rue du Stade, rue d'Anserville, l'escalier des rues d'Anserville et du 8 Mai 1945

-liés à l'école Van gogh : au RDC la rotonde, la bibliothèque et les 2 classes du haut ainsi que l'acquisition de matériel : tableau numérique et changement du parc informatique de la bibliothèque,

-d'équipements sportifs : skate park, city park et la couverture des terrains de tennis et la création d'un troisième terrain.

Le conseil municipal est tout à fait favorable de solliciter des demandes de subvention aux organismes pour les projets énumérés ci-dessus.

**\*informe le Conseil Municipal que :**

-le plan Vigipirate a été allégé,

-l'accident sur la rue du 11 novembre dans le virage à hauteur de l'entreprise LORENTZ : les véhicules abime la clôture. Un RDV aura lieu sur place le 30 janvier avec la communauté de communes pour mettre en place une glissière,

-le café de la rue du 11 novembre 1918 sera fermé pour travaux,

-Carole TACHEIX, Adjoint technique à l'école maternelle a réussi le concours ATSEM,

-Benjamin MIOT, 66 kg, 2<sup>ème</sup> au Championnat individuel de l'Oise le 11 janvier 2015

**\*prend note de la décision du Conseil Municipal** de rendre gratuite l'adhésion à la bibliothèque pour les moins de 15 ans

**\*communiqua les prochaines dates, à savoir :**

-Election du Conseil des Sages prévu le 11 février 2015 : 10 personnes 5 hommes et 5 femmes,

-les olympiades sont prévues au mois de mai.

\*\*\*\*\*

**SEANCE LEVEE A 21 H 52**

\*\*\*\*\*